Huit des principaux ports du Canada sont administrés par le Conseil des ports nationaux; 11 autres, relevant du ministère des Transports, sont dirigés par des commissions composées de fonctionnaires municipaux et fédéraux. En outre, quelque 300 ports publics relèvent directement du ministère des Transports. Ces ports sont administrés d'après une réglementation approuvée par le gouverneur général en conseil. Le ministre des Transports a nommé 132 d'entre eux des maîtres de port rémunérés, aux termes de la loi sur la marine marchande du Canada, sur les droits perçus des navires.

On trouve dans la plupart des ports, outre les installations maintenues par les autorités, des docks et des aménagements appartenant à des sociétés privées: sociétés ferroviaires, industries de la pâte de bois et du papier, du pétrole et du sucre. Divers ports ont aussi des cales sèches.

Conseil des ports nationaux.—Le Conseil des ports nationaux, société de la Couronne établie en 1936, s'occupe de l'administration et de l'exploitation des installations suivantes: aménagements portuaires tels que les quais et jetées, hangars de transit, élévateurs à grains, entrepôts frigorifiques, terminus de voies ferrées, etc., dans les ports d'Halifax, Saint-Jean, Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières, Montréal, Vancouver et Churchill; élévateurs à grains à Prescott et Port Colborne; et le pont Jacques-Cartier à Montréal. Ces installations représentent des immobilisations d'environ 340 millions. Les revenus et frais d'exploitation de ces installations figurent au tableau 26, p. 863.

6.—Équipement des grands ports administrés par le Conseil des ports nationaux, 31 décembre 1960

		O 11 1	
Nota.—L'équipemen	t de ces norts relève du	Conseil des ports nationaux	ou d'autres organismes.

Détail	Halifax	Saint-Jean	Québec	Trois- Rivières	Montréal	Vancouver
Profondeur minimum de chenal d'approchepieds Voie ferréemilles Môles, quais, jetées, etcnombre Longueur de mouillagepieds Hangars de transitpi.car. Entrepôts frigorifiquespi.cur.	51 31 88 35,445 1,464,774 1,719,000	30 64 34 24,550 1,000,000 900,000	35 23 42 33,600 658,000 500,000	35 5 21 9,188 290,800	35 63 129 64,895 3,048,000 2,900,000	39 75 107 35,580 1,552,600 3,633,297
Élévateurs à grains Capacité de chargement boiss, p.h. Crue flottante (capacité) tonnes Entrepôts à charbon "Réservoirs à pétrole gallons Crues locomotives (capacité) (deux) tonnes Grues electriques Luffing (capacité) (deux) tonnes	100 32,000	3,000,000 150,000 65 35,873,000 25 180 ²	6,000,000 ¹ 90,000 75 215,000 150,949,000 —	6,800,000 40,000 300,000 9,327,000	16,762,000 736,000 90 1,215,000 1,018,440,000	21,775,500 320,000 85 234,589,277

¹ Comprend un dépôt à grains de trois millions de boisseaux relié à l'élévateur.

Sous-section 3.—Canaux

Les canaux et les cours d'eau canalisés qui relèvent du ministère fédéral des Transports ainsi que ceux qui relèvent de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent comprennent une série de voies navigables intérieures d'une longueur de 1,875 milles depuis l'océan.

Les canaux, tant de la Voie maritime que du ministère des Transports, sont énumérés au tableau 7 (emplacement, longueur et écluses). De plus, le ministère fédéral des Travaux publics administre l'écluse St. Andrew's (longueur, largeur et tirant d'eau: 215, 45 et 17

² Sucre.